

# Organisation des vacances de Printemps dans le cadre de la crise sanitaire (Covid 19)

---

Rédigée par D. Karvouniaris

Validée par Delfosse Philippe

Date : 1<sup>er</sup> avril 2021

## A. Introduction

Tout comme pendant les vacances de Détente, les vacances de Printemps sont maintenues, du 6 au 16 avril 2021.

Le CEMôme asbl a, pour cette période de vacances, ouvert les inscriptions pour les activités ci-dessous :

- Plaines de vacances ;
- Stages spécifiques et projet Minimômes.

Le présent document répertorie donc les diverses mesures qui seront prises pour accueillir enfants, parents et encadrant.e.s en toute sécurité.

## B. Mesures générales préventives

### Apparition de symptômes

#### *Chez l'enfant*

Pour rappel, si un enfant présente :

- De la fièvre (38°C) ;
- Une toux « régulière » ou des difficultés respiratoires ;
- Un rhume accompagné de toux **ET** éternuements **ET** autres symptômes, tels que douleurs musculaires, fatigue inhabituelle, maux de gorge, maux de tête ou manque d'appétit ;
- Une altération du goût ou de l'odorat,

L'enfant doit immédiatement être écarté et vu par un médecin.

#### *Chez l'adulte*

Pour rappel, un cas possible de Covid-19 chez un.e encadrant.e est :

- ✓ **Soit une personne avec au moins un des symptômes majeurs suivants, sans autre cause évidente :**
  - Toux importante ;
  - Difficultés respiratoires (en dehors d'une crise d'asthme) ;
  - Douleurs thoraciques sans avoir reçu de coup ou de traumatisme ;
  - Perte de l'odorat ou du goût sans cause apparente.
- ✓ **Soit une personne avec au moins deux des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente :**
  - Fièvre ;
  - Douleurs musculaires ;
  - Fatigue inhabituelle pour l'activité ;
  - Rhinite (nez qui coule) ;
  - Maux de gorge ;
  - Maux de tête ;

- Perte d'appétit ;
- Diarrhée aqueuse.

- ✓ **Soit une personne qui présente une aggravation de symptômes respiratoires connus (asthme par exemple), sans autre cause évidente.**

Dans ce cas précis, l'encadrant.e doit rester à la maison ou rentrer chez lui et contacter son médecin traitant.

### **Avant le début de la semaine d'activités**

Un participant ou un.e encadrant.e ayant présenté un signe de maladie 5 jours avant le début des activités ne pourra fréquenter le lieu d'accueil.

### **Pendant la semaine d'activités**

Si un enfant ou un membre du personnel commence à présenter des symptômes, le coordinateur écarte l'enfant et contacte d'abord le référent médical du CEMôme, qui jugera si l'enfant doit être écarté ou non. Un local sera dès lors consacré à l'isolement. Un membre du personnel sera dès lors chargé de s'occuper de l'enfant ou membre du personnel malade.

Chaque local d'isolement devra être équipé d'un thermomètre, de gants et de masques.

Le local devra être aéré pendant l'isolement d'une personne.

La personne chargée de la surveillance et la personne malade devront toutes deux porter un masque, se laver les mains avant d'entrer dans le local et une fois les lieux quittés.

Enfin, le local d'isolement devra ensuite être nettoyé et désinfecté avec les produits adéquats.

### *Apparition de symptôme chez l'enfant*

Pour l'enfant présentant des symptômes, le coordinateur veillera à contacter le référent médical du CEMôme, qui jugera (sur base de la symptomatologie) si l'enfant doit rentrer à la maison. Si tel est le cas, le coordinateur aura alors la charge de contacter les parents pour que quelqu'un vienne le rechercher le plus rapidement possible.

En attendant l'arrivée du parent, l'enfant sera isolé dans le local prévu à cet effet.

### *Apparition de symptôme chez un membre du personnel*

Si un collaborateur tombe malade sur son lieu de travail, le coordinateur veillera à le renvoyer chez lui et à contacter son médecin traitant par téléphone. Si le travailleur malade est capable de rentrer chez lui par ses propres moyens, le responsable lui rappellera de porter son masque et de se laver les mains avant de partir.

Si le collaborateur n'a pas la force de rentrer seul à son domicile, en fonction de l'état de gravité de son état, il devra soit appeler un proche qui pourrait venir le chercher, soit faire appel aux services d'assistance médicale d'urgence. Durant cette attente, le collaborateur sera isolé dans le local d'isolement, et il lui sera demandé de se laver les mains et porter son masque.

### **Groupes à risque**

Pour rappel, les groupes à risque sont :

- Les personnes de plus de 65 ans ;
- Les personnes diabétiques ;
- Les personnes présentant des maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales et ;

- Les personnes dont le système immunitaire est réduit.

Si un enfant fait partie d'un groupe à risque<sup>1</sup>, le parent est tenu d'en avertir l'association à l'inscription de leur enfant. Et il lui sera demandé une attestation médicale autorisant l'enfant à fréquenter le lieu d'accueil.

Pour le personnel, il sera demandé à chacun des collaborateurs de terrain de compléter une fiche médicale. Si un des membres de l'équipe encadrante est à risque, il sera tenu de fournir une attestation médicale l'autorisant à travailler durant la période de vacance concernée.

## Hygiène des mains

Nous demanderons à chaque enfant de se laver les mains à l'eau et au savon :

- A leur arrivée dans le milieu d'accueil ;
- Avant et après chaque activité ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après chaque sieste ;
- Avant et après l'utilisation des WC ;
- Après avoir éternué, toussé et/ou s'être mouché.

Pour ce qui est du personnel encadrant, il sera demandé de se laver les mains à l'eau et au savon :

- Le matin, en arrivant sur son lieu de travail ;
- Après tout contact avec l'un des parents ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Avant tout contact avec un aliment ;
- Avant et après chaque change et/ou prise de température et/ou soin administré ;
- Avant et après avoir accompagné un enfant aux toilettes ;
- Après avoir mouché un enfant ;
- Après avoir éternué, toussé et/ou s'être mouché ;
- Avant de quitter le lieu de travail.

Enfin, il sera demandé à chacun des parents de se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique mis à leur disposition.

Aucune salutation impliquant un contact ne sera autorisée entre adultes : il existe de nombreuses alternatives à une poignée de main ou à un baiser.

## Hygiène de la toux

- Evitez un maximum de porter vos mains à votre visage ;
- Si vous souhaitez tousser ou éternuer, nous vous demandons de le faire soit dans le pli de votre coude, soit avec un mouchoir en papier. Ce dernier est à jeter dans la poubelle immédiatement et de bien vous laver les mains après utilisation.

---

<sup>1</sup><https://covid-19.sciensano.be/fr/covid-19-procedures#accordion6>

## Distanciation sociale

Le respect des distanciations (1,50 mètres) doit être un maximum maintenu entre les encadrants. Si cela n'est pas possible et que des contacts rapprochés sont nécessaires au bon déroulement de l'activité, il faut alors privilégier que l'activité se fasse en extérieur.

Si des sorties sont planifiées (forêts, parcs, aires de jeu, etc.), les encadrant.e.s veilleront à ce que les distanciations sociales soient maintenues au maximum avec les personnes n'appartenant pas à la bulle de contact.

## Port du masque

### Parents

Il sera demandé aux parents de porter obligatoirement un masque à l'accueil du matin et du soir.

### Personnel d'encadrement

#### *Encadrant.e.s d'enfants de moins de 6 ans*

Il est impérativement demandé au personnel encadrant de porter un masque :

- Lors de la soirée des nouveaux ;
- Lors du temps de préparation (samedi ou dimanche du week-end préparation) ;
- Lors des accueils des matin et soir (contact avec le parent) ;
- Lorsqu'une personne extérieure à la bulle intègre le groupe ;
- Lorsque des soins sont prodigués aux enfants ;
- Lorsqu'il doit manipuler de la nourriture ;
- Lorsqu'il utilise les transports, peu importe le moyen de déplacement (en commun, bus mis à disposition par l'association).

**Pendant les temps d'activités, lorsque l'animateur.trice est seul.e avec son groupe d'enfants, il.elle est libre de choisir s'il souhaite porter un masque ou non.**

Nous sensibilisons toutefois à la barrière que constitue un masque dans les interactions avec les moins de 6 ans tant au niveau de la communication verbale et non verbale qu'en termes de relation sécurisante après une longue période de confinement. Par conséquent, dans un souci de bien-être pour l'enfant, nous conseillons aux animateur.trice.s de ne pas porter de masque avec les plus jeunes (moins de 6 ans).

#### *Encadrant.e.s d'enfants de plus de 6 ans*

Il est impérativement demandé au personnel encadrant de porter un masque :

- Lors de la soirée des nouveaux ;
- Lors du temps de préparation (samedi ou dimanche du week-end préparation) ;
- Lors des accueils des matin et soir (contact avec le parent) ;
- **Pendant les temps d'activités ;**
- Lorsqu'une personne extérieure à la bulle intègre le groupe ;
- Lorsque des soins sont prodigués aux enfants ;
- Lorsqu'il doit manipuler de la nourriture ;
- Lorsqu'il utilise les transports, peu importe le moyen de déplacement (en commun, bus mis à disposition par l'association).

## Enfants

Les enfants de moins de 12 ans n'auront pas à porter de masque tant au sein du lieu d'accueil qu'en extérieur.

En revanche, en ce qui concerne les enfants de plus de 12 ans, il sera demandé à chaque parent de fournir une réserve de minimum 3 masques afin de faire respecter les mesures demandées par le Conseil National de Sécurité (CNS) lorsque la distanciation sociale ne peut être respectée.

## Personnel d'intendance et de nettoyage

Le personnel en charge de l'entretien, considéré comme personnes extérieures à la bulle de contact, devra obligatoirement porter un masque (plaines, stages, Minimômes).

## Entretien des locaux

Les locaux utilisés dans le cadre des activités devront être nettoyés, avec les produits prévus à cet effet, une fois par jour en dehors de la présence d'enfants.

Les locaux devront être aérés tout au long de la journée, en gardant les fenêtres ouvertes.

Le local prévu pour l'écartement d'un enfant ou un membre du personnel présentant des symptômes, devra être nettoyé, désinfecté et aéré après son utilisation.

Sur chaque milieu d'accueil, des lingettes alcoolisées seront mises à disposition des animateur.trice.s. Le passage aux toilettes se faisant en groupe, il est donc demandé à chaque animateur.trice de nettoyer l'ensemble des planches WC, après chaque passage aux toilettes.

Pour l'utilisation des WC destinés aux adultes, il sera demandé à chaque encadrant.e de désinfecter la planche après chaque utilisation.

## Entretien du matériel d'animation

Les groupes étant organisés par bulles de contact et les enfants fréquentant les lieux d'activités, identiques sur une même semaine, le matériel d'animation sera désinfecté les lundis matins avec les produits prévus à cet effet par le personnel de la logistique. Ainsi, tout le matériel d'animation sera prêt le lundi matin pour accueillir une nouvelle bulle.

Si toutefois, une personne extérieure intègre ponctuellement une bulle et manipule du matériel spécifique, ce dernier devra être désinfecté par la personne extérieure à la bulle.

## C. Mesures organisationnelles

### Capacité et lieux d'accueil

Par lieu d'accueil, nous entendons les espaces mis à notre disposition par la commune de Saint-Gilles. A ce jour, les espaces occupés seront :

- L'école du Parvis, avec 4 bulles de 10 enfants ;
- L'école Ulenspiegel, avec 5 bulles de 10 enfants ;
- L'école Nouvelle, avec 6 bulles de 10 enfants ;
- Le CEMôme asbl, avec 3 bulles de 10 enfants ;
- L'école Peter Pan, avec 6 bulles de 10 enfants ;
- L'école ½, pour les accueils des matin et soir des Arbres (10 bulles de 10 enfants) ;
- Le Domaine de la Roseraie, avec 10 bulles de 10 enfants.

Un système de couleur sera attribué au moins de 6 ans afin de différencier les enfants et de les renvoyer dans leur groupe si nécessaire.

## Bulle de contact

En date du 31 mars 2021, l'ONE nous transmettait le protocole organisationnel pour les vacances de Printemps 2021. Il est dès lors décidé qu'une bulle de contact soit composée de **maximum 10 enfants** jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis, **encadrants non compris**.

**Les personnes rassemblées dans le cadre de ces activités, doivent rester dans une même bulle et ne peuvent pas être mélangées avec les personnes d'une autre bulle.**

**Par conséquent, les contacts entre bulles sur un même lieu sont interdits. Les bulles d'un même milieu devront s'organiser pour qu'il n'y ait aucune interaction entre elles.**

Seuls les responsables plaines, adjoint.e.s aux responsables plaines, animateur.trice.s remplaçant.e.s (bonus) et/ou surnuméraire et psychomotricien.ne.s seront autorisé.e.s à passer d'une bulle à une autre. Ces derniers doivent toutefois s'engager à garder une distanciation sociale de 1,50 mètres et porter leur masque tout au long de leur service.

**Le staff opérationnel a réfléchi aux dispositions à prendre pour éviter un maximum que les enfants de bulles différentes ne se croisent sur un même lieu d'activité, aux divers moments clés de la journée.**

**A cet effet, le présent protocole sera chargé sur le site internet du CEMôme, afin que parents, partenaires et membres du personnel puissent être informés.**

Nous veillerons à ce que chaque bulle de contact reste stable sur une même semaine d'activités. Elle peut toutefois varier d'une semaine à une autre, étant donné que les inscriptions se réalisent par semaine d'activités.

Chacune des bulles de contact sera dès lors composée des enfants, des animateur.trice.s et d'un.e coordinateur.trice, et ce du lundi au vendredi d'une même semaine.

Si une personne extérieure doit toutefois intégrer une bulle de contact (ex : partenaire extérieur) dans le cadre d'une activité spécifique ponctuelle (exemples : clown, contes, etc.), il lui sera demandé de respecter les distanciations sociales (minimum 1,50 mètres). Si le respect des distances est impossible, il sera dès lors demandé à l'intervenant.e de porter un masque (obligatoire).

## Registre de présences et fiches médicales

Le/la coordinateur.trice devra, en chaque début de semaine, être en possession des :

1. Listings de présences enfants ;
2. Fiches médicales de chaque enfant inscrit ;
3. Listing de présences des encadrant.e.s ;
4. Fiches médicales de chaque encadrant.e et ;
5. Un registre reprenant les coordonnées des contacts extérieurs (fournisseurs, chauffeurs, partenaires, etc.).

Ces divers documents étant confidentiels, ils devront être conservés sous clé et accessibles à l'équipe de direction et de coordination à tout moment de la journée. Certaines informations pourraient toutefois être communiquées aux instances de traçage compétente.

## Encadrement des enfants

Les normes d'encadrement seront respectées, telles que stipulées dans l'agrément « Centres de vacances », à savoir :

- Un.e animateur.trice pour 8 enfants de moins de 6 ans et ;
- Un.e animateur.trice pour 12 enfants de moins de 12 ans.

L'équipe d'encadrement restera stable sur une semaine.

## Accueil du matin et du soir

A l'entrée de chaque lieu d'accueil (idéalement en extérieur), un espace sera aménagé pour pouvoir y accueillir un nombre limité de parents. Le nombre maximum de parents sera défini par le staff opérationnel, en fonction des possibilités offertes en termes de superficie sur chaque lieu d'accueil.

### Heures d'arrivée et de départ des enfants

	Matin	Soir
Plaines de vacances (Fruits, fleurs, petits arbres)	8h00 à 9h00	16h30 à 17h30
Plaines de vacances (Grands arbres)	8h00 à 9h00	16h30 à 17h30
Stages spécifiques	8h00 à 9h00	16h30 à 17h30
Minimômes	8h00 à 10h00	16h00 à 17h30

Tant au matin qu'au soir, l'accueil des enfants sera géré par leur animateur référent.

Si la disposition des espaces ne permet pas aux enfants de moins de 6 ans de se déplacer seuls de manière sécurisée, ils seront accompagnés :

- Le matin, de l'entrée principale vers leur local d'activité et ;
- Le soir, de leur local d'activité vers l'entrée principale.

Il sera demandé à chacun des parents de porter obligatoirement un masque pendant les accueils des matins et soirs, et il leur sera demandé.

## Communication aux parents

### Mesures préventives mises en place

Les mesures prises devront être communiquées aux parents le 1<sup>er</sup> jour d'activité.

La présente note sera accessible sur :

- Notre site internet ([www.cemome.be](http://www.cemome.be)) ;
- Les réseaux sociaux ;
- Les divers lieux d'accueil.

Les animateur.trice.s (internes et externes) seront quant à eux.elles informé.e.s par mail, la semaine précédant la période de vacances sur les divers changements apportés à la note de service initiale.

De plus, un résumé des présentes mesures sera affiché à l'entrée de chaque milieu d'accueil.

## Horaires des encadrant.e.s

Tous les membres du personnel commenceront leur journée à 8h00 et termineront à 17h30.

**Attention, aucune réunion d'équipe ne sera planifiée pendant les vacances de Printemps !**

## Transports

Le transport de l'école ½ vers le Domaine de la Roseraie (Arbres) et inversement sera organisé avec des bus.

Il sera toutefois demandé aux enfants de 10 ans et plus de porter obligatoirement un masque le temps du trajet.

De plus, deux rangées sépareront chaque bulle.

Concernant les chauffeurs et encadrant.es, il leur sera demandé de porter obligatoirement un masque durant le trajet. Et il sera demandé que le véhicule soit nettoyé et désinfecté quotidiennement.

Les transports en commun seront à éviter un maximum.

## Organisation de la sieste

Seuls les groupes de fruits (2,5 à 4,5 ans) sont concernés par ce moment de repos.

Les temps de sieste seront à planifier dans les locaux d'animation. Des lits seront dès lors disposés dans chaque local d'animation.

Une couchette sera dédiée par enfant : un même lit sera donc utilisé par un même enfant du lundi au vendredi.

Il est toutefois demandé aux parents de fournir le nécessaire de sieste, à savoir oreiller, couverture, doudou, etc.

En fin de semaine, l'encadrant.e veillera à disposer les effets personnels de l'enfant dans un sac en les manipulant délicatement et les restituera au parent.

Le local devra également être aéré avant et après chaque temps de repos. Et si le temps le permet, il est demandé que pendant la sieste, les fenêtres et/ou portes restent ouvertes.

L'équipe de nettoyage se chargera de désinfecter les lits tous les lundis matins avec le matériel adéquat (désinfectant).

## Organisation des repas

Aucun repas chaud ne sera possible en cette période. Nous demandons dès lors aux parents de prévoir :

- Les tartines pour le repas de midi ;
- Une gourde avec de l'eau ;
- Deux collations (matin et après-midi).

Si deux enfants d'une même fratrie sont présents et fréquentent une même bulle de contact, nous demandons que chacun des enfants ait son propre sac à dos et son propre pique-nique.

Si le temps le permet, les collations et repas du midi seront pris en extérieur.

Cependant, s'il fait mauvais, chaque groupe prendra sa pause déjeuner et ses goûters dans **son** local d'animation. Si tel est le cas, nous demandons que :

1. Les tables soient nettoyées avant et après les repas et goûters ;

2. Les enfants se lavent les mains avant et après les repas et goûters.

## Organisation de la santé

### Référent COVID du CEMôme

Durant la période de vacances de Détente, la personne référente sera Karvouniaris Dimitra (0472/02.10.67).

Si une personne (encadrant.e ou enfant) présente quelque symptôme que ce soit, le coordinateur sera en charge de contacter le référent COVID du CEMôme. Ce dernier sera en charge de contacter le référent médical ci-dessous pour un avis.

### Référent médical extérieur

Le CEMôme asbl dispose d'un opérateur médical pour toute question relative à la santé des participants et encadrant.e.s. Il devra être joignable durant toute la période des activités.

#### **Maison Médicale Uccle-Centre asbl**

855, Chaussée d'Alseberg à 1180 Uccle

Téléphone : 02/331.51.64 - Fax : 02/332.09.49

### Soins

Une personne compétente et responsable sera désignée par bulle de contact pour :

- Gérer les trousse de secours ;
- Dispenser les divers soins (bosses et bobos) ;
- Correspondre avec le référent Covid du CEMôme.

Les soins devront être dispensés après :

- S'être lavé les mains ou après désinfection avec du gel hydroalcoolique ;
- Avoir porté un masque et éventuellement ;
- Porter des gants à usage unique.

Le.s animateur.trice.s de chaque groupe d'enfants auront en leur possession une banane pharmacie dans laquelle seront rajoutés des gants en latex, du gel hydroalcoolique et éventuellement des masques buccaux.